

L'an deux mil vingt-trois, le 16 janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Dampierre-les-Bois s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc TIROLE.

Étaient présents : M. Pascal BINDNER, M. Claude DORIOT, Mme Monique FERCIOT, Mme Annie GIRARD, M. Jean-Claude JOURDAIN, M. Daniel LEHMANN, Mme Evelyne PISANI, Mme Stéphanie POIROT, M. René RICHE, Mme Marie-Thérèse RODOZ, M. Edie SALESIANI, Mme Gisèle THIERY, M. Marc TIROLE, M. Gilles VALDENNAIRE.

Était absente excusée : Mme Tatiana CARON-LAGNACH, Mme Roxane MAUSSE, Mme Nathalie COMTE, M. Fabian EHINGER (procuration à Daniel LEHMANN), M. Johann POURCELOT (procuration à Gilles VALDENNAIRE).

Était absent non excusé : Néant.

Il a été prononcé, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil. Mme Evelyne PISANI a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées après avoir obtenu la majorité des suffrages.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023.

Ordre du jour :

- 1- Subvention au budget CCAS 2023,
- 2- Finances : bons d'achat aux seniors 2022,
- 3- Finances : bons d'achat aux seniors 2023,
- 4- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, le Maire déclare la séance ouverte.

À l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal de la séance du 21 novembre 2022.

**01 – SUBVENTION AU BUDGET CCAS 2023 - DCM 01-01-2023**

Le Maire rappelle que le budget du CCAS est alimenté principalement par une subvention provenant du budget général de la commune. Vu le résultat de l'exercice, il propose une subvention à hauteur de 10 000,00 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal,

**DÉCIDE** de verser une subvention à hauteur de 10 000,00 € au budget du CCAS pour l'exercice 2023.

**02 – FINANCES : BON D'ACHAT AUX SENIORS 2022 - DCM 02-01-2023**

Au vue du contexte sanitaire exceptionnel de 2022, le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de porter la valeur des bons d'achat offerts aux séniors de 65 ans et plus à 35 €uros (sécables en bons de 20 €uros et de 15 €uros)

L'imputation de la dépense se fera sur le budget du C.C.A.S.

**03 – FINANCES : BON D'ACHAT AUX SENIORS 2023 - DCM 03-01-2023**

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de porter la valeur des bons d'achat offerts aux séniors de 70 ans et plus à 22 €uros.

L'imputation de la dépense se fera sur le budget du C.C.A.S.

**Ordre des délibérations traitées lors de la présente séance :**

01-01-2023 – Subvention au budget CCAS 2023,  
02-01-2023 – Finances : bons d'achat aux séniors 2022,  
03-01-2023 – Finances : bons d'achat aux séniors 2023.

*La séance est levée à 19h00.*

**Le secrétaire de séance,  
Evelyne PISANI**

**Le Maire,  
Marc TIROLE**